

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Ainsi fait à Bauligny ce 9. Mars 1799  
J. J. de Feignoux Régent

Etat de la pension

Outre ce qu'il lève des Enfants il recoit de 200 florins soit cinq Louis de la Commune du bois la portion d'un Bourgeois & plus franc pour le Logement

Comme il a été dit ci dessus

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

152

N. 76.

Marchissy.

C'est un Village

C'est une Commune

De Longirod.

Il y a un Agent dans le lieu.

De Rolle.

du Séman.

Outre les enfants du village dont les maisons ne sont pas écartées, il y a encore ceux de sept fermes sur le territoire de la Commune

- Savoir: 1. la Puffaz à 20 minutes
- 2. le Maréchal à 15.
- 3. la Grillot - à 15.
- 4. les Côtas - à 20.
- 5. la Foge - à 7.
- 6. les Tâles - à 15.
- 7. Bercher - à 18.

Ce nombre ne peut être précisément déterminé il varie annuellement. De ces 7 fermes il y a à présent 11 Enfants en âge de venir à l'école

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Les écoles les plus proches sont:  
1. Longirod à 15 minutes  
2. St Georges à 35.  
3. le Yald - à 20.  
4. Burtigny à 40.  
5. Bassin à 60.

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

A prier Dieu, à écrire, les principes de l'Orthographe et du calcul; le chant des Psaumes, on y récite du Catéchisme, des Psaumes & Cantiques pour les jours de fêtes.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Les écoles se tiennent en hiver et en été. Celles d'hy commence au 1<sup>er</sup> jour & finissent à Paques.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Le vieux et le nouveau Testament, le Catéchisme d'Ostervald un recueil de passages de l'écriture sainte des Psaumes et des Cantiques sacrés.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

On accoutume les enfans à l'ordre, à l'obéissance, à la tranquillité et à l'honnêteté. On a soin de réprimer les paresseux, les turbulens et ceux dont la mauvaise conduite mérite correction.

9°. Durée de l'école chaque jour?

En hiver 11 heures le matin et 3 le soir. En été une école de 2 heures dans le milieu du jour: de plus on tient le mercredi et le dimanche une école pour les plus âgés.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Non, mais leur place dans l'école est suivant leur âge ou leur application.

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Après l'examen fait devant les Prépôtés, le Pasteur et présente deus, et le Baillif d'Aubonne enchaînés.

b. D'où est-il?

De Travers Comté de Neuchâtel

c. Son nom

Henry Dubois

( 3 )

d. Son âge.

35 ans

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

2 enfans

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

de puis le 10<sup>ème</sup> Juillet 1795.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

C'est la première Régence qu'il a déservi: auparavant il étoit Tailleur de pierre.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

Il doit lire la parole de Dieu dans le temple faire la prière chaque Dimanche, et une fois par semaine s'il en est requis.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été, }

45

25

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Non,

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Chaque enfant paye annuellement un quarteron moitié blé et moitié avoine, et 6 batts en argent.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il est neuf et appartient à la Commune, et le Régent y a un logement.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y a qu'une seule chambre peu éclairée & peu commode.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune.

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

*Le bled comme il a été dit: cinq Louis en argent et le bois d'affouage.*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille, & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

*L'argent est payé par la Commune, qui accorde en outre les bénéfices de Bourgeoisie en beurre et fromage.*

*Deux Jardins Médiocres & demi pose de lardin à épicher.*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

154  
N. 11

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

*Longirod:*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

*C'est un village:*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

*Oui:*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

*La paroisse porte le nom du Village. Il y a un agent dans le lieu;*

d. District

*Rolle:*

e. Canton

*Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*Outre le village proprement dit, il y a neuf fermes dont les enfans se rendent à cette école. Savoir:*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

*1° La Gonceruaz à 25 minutes,  
2° Les Marcs à 10 minutes,  
3° & 4° Grand & Petit Jospay à 25 min.  
5° Outard à 15'*

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*6° La Stragere à 15'  
7° La Plaine de Outard à 20 m.  
8° & 9° Grande & petite Coliere à 30 minutes*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent?

*Environ 10 ou 2 par chaque ferme, on ne peut être positivement déterminé:*